

Herbicide Diligent™

GROUPE 2, 14 HERBICIDE

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE SOJA DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPES ACTIFS : Chlorimuron-éthyle 5,14 %

Flumioxazine 40,59%

granules mouillables

Avertissement, contient l'allergène sulfites



POISON

Nº D'HOMOLOGATION 31494 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 176 g - vrac

Corteva Agriscience Canada Company Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE Calgary, AB T2C 5G9 1-800-667-3852

[™] Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Garder le contenant et le sac à l'écart de l'eau. Ne contaminer aucun point d'eau. Nocif en cas d'inhalation

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

IMPORTANT

Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun point d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures. Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus d'herbicide demeurant dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le soja.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains et le visage à fond avant de manger, de boire, de fumer, de mâcher de la gomme ou d'aller aux toilettes.

Laver immédiatement toute éclabousse accidentelle du concentré ou de la solution de pulvérisation sur la peau, les vêtements ou dans les yeux. Si ce pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond le corps entier complètement. Laver les vêtements de fonctionnement contamines séparément des autres vêtements avant de les remettre.

Utiliser le scénario de mélange, chargement et d'application, conformément au tableau ci-dessous. De plus, porter une combinaison par -dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial, pendant les activités de nettoyage et de réparation. Pendant les traitements, il n'est pas nécessaire de porter des gants dans une cabine fermée

	Équipemen	Montant maximum de produit	
Equipement	Mélangeur/chargeur	Applicateur	manipulé par jour (kilogrammes)
Rampe de pulvérisation à la base des arbres	Combinaison résistant aux produit chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussettes et chaussures ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial	Cabine ouverte, combinaisons pardessus une chemise à manches longues et un pantalon long, chaussettes et chaussures, des gants résistants aux produits chimiques, et un respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par NIOSH/MSHA/BHSE Cabine fermée, chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures. (Aucun gant n'est exigé, mais doit être présent dans la cabine pour les activités d'entretien)	55 kg

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et de la mise au point du pulvérisateur.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Ne pas appliquer sur les sols de textures fine.

Ne pas faire paître les champs traités ou le nourrir de fourrage traité ou du foin pour le bétail.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les plantes et les algues d'eau douce. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'herbicide Diligent est un herbicide de soja de pré semis ou de prélevée (après le semis) qui supprimera ou réprimera les graminées nuisibles et les mauvaises herbes a feuilles larges. L'herbicide Diligent doit être appliqué en prélevée sur la zone principale d'infestations de mauvaises herbes en pleine croissance. Lorsque mélangé en réservoir avec un herbicide de glyphosate dans le cadre d'un brûlage en pré semis ou en prélevée (après le semis), les mauvaises herbes émergées seront également contrôlées. L'herbicide Diligent peut seulement être appliqué utilisant l'équipement moulu. Pour obtenir les meilleurs résultats, pulvériser le produit de façon à couvrir complètement les mauvaises herbes cibles si présent au moment de la demande.

Degré de contrôle et de la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, taille des mauvaises herbes, les conditions de croissance et la couverture de pulvérisation.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide Diligent procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes dicotylédones sensibles et l'herbe énumérées figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate synthétase (ALS). La longueur de la suppression résiduelle dépend du taux d'application ainsi que les précipitations et les conditions de la température. La longueur de la suppression résiduelle diminuera avec l'augmentation de la température et des précipitations et sur les sols ayant un taux de matière organique élevée et/ou une forte teneur en argile.

Les dommages aux cultures peuvent survenir à partir des applications faites sur les sols mal draines et/ou les applications faites dans des conditions fraîches et humides. Des dommages sévères peuvent survenir lorsque les sols sont inondés suite aux applications de l'herbicide Diligent. Les risques de dommages à la culture peuvent être réduit au minimum en utilisent sur les sols bien draines, en sèment à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant la des semences de haute qualité et en couvrant complètement les semences avec le sol avant d'effectuer un traitement de prélevée. Le sol traité qui est éclaboussé sur les cultures nouvellement émergées peut avoir comme conséquence des dommages temporaires de la culture.

L'humidité est nécessaire pour activer l'herbicide Diligent dans le sol pour la suppression des mauvaises herbes résiduelle. Des températures sèches suivant l'application de l'herbicide Diligent peut réduire l'efficacité. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Diligent supprimera les mauvaises herbes susceptibles en germination. L'herbicide Diligent peut ne pas contrôler les mauvaises herbes qui germent après application mais avant l'activation par la pluie / irrigation ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang. Lorsqu'on utilise ce type de semoir, appliquer l'herbicide Diligent dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée du soja.

N'effectuer aucune opération de labourage après l'application ou le contrôle des mauvaises herbes sera réduit. Appliquer une seule fois pendant une seule saison de croissance.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

TAUX ET PÉRIODE D'APPLICATION

L'herbicide Diligent peut être appliqué dans le soja avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis avant la levée du soja. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de soja ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

L'herbicide Diligent procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le soja. Appliquer l'herbicide Diligent à l'aide d'un équipement d'épandage au sol avant le semis, au semis ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

L'HERBICIDE DILIGENT APPLIQUÉ SEUL

L'herbicide Diligent peut être appliqué au soja en pré semis ou en prélevée après le semis

Appliquer l'herbicide Diligent pré-émergent à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes en croissance active.

Appliquez 176 g/ha de l'herbicide Diligent avant l'émergence des mauvaises herbes. Ne pas appliquer aux sols a texturisés fine.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE DILIGENT UTILISER SEULE

MAUVAISES HERBES
Vergerette du Canada
Stellaire moyenne
Petite herbe à poux
Pissenlit *
Morelle noire de l'Est
Panic d'automne **
Sétaire verte **
Amarante hybride
Morelle poilue
Chénopode blanc
Amarante à racine rouge
Amarante de palmer
Amarante rugueuse (y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9

^{*} contrôle de Tôt-saison seulement sur les sols à texture moyenne.

^{**} Répression seulement. La répression de de mauvaise herbe est une réduction visuelle en concurrence de mauvaise herbe (population réduite ou vigueur) par rapport à un secteur non traité. Le degré de répression variera dans des conditions environnementales avant ou après le traitement.

HERBICIDE DILIGENT PLUS LE GLYPHOSATE

Si les mauvaises herbes sont présentes à l'heure de l'application, mélange en réservoir l'herbicide Diligent avec un herbicide de glyphosate pour brûler les mauvaises herbes émergées. Appliquer le mélange de réservoir pré semis ou en prélevée (après le semis) sur le soja dans les variétés tolérantes de glyphosate ou conventionnelles

Appliquer 176 g/ha d'herbicide Diligent avec un herbicide de glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium) a un taux de 900 g m.a. /ha (p. ex. 2,5 L/ha pour les herbicides contenant 360 g m.a/L de glyphosate ou 1,67 L/ha pour les herbicides contenant 540 g m.a./L de glyphosate.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMER PAR L'HERBICIDE DILIGENT PLUS LE GLYPHOSATE

L'herbicide Diligent plus un herbicide de glyphosate supprimera les mauvaises herbes émergées, y compris le laiteron annuel, abutilon, et souchet comestible, aussi bien que fournir la suppression résiduelle ou de la répression de toutes les mauvaises herbes indiquées pour l'herbicide Diligent appliquer seul.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

- 1. Remplir le réservoir propre au quart environ avec de l'eau fraîche.
- 2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.
- 3. Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide Diligent à l'eau du réservoir en laissant fonctionner l'agitateur à la vitesse maximale jusqu'à ce que le produit soit parfaitement dispersé. Une agitation constante est nécessaire pour maintenir le produit en suspension.
- 4. Lorsque l'herbicide Diligent est bien mélangé et en suspension, ajouter le mélange en réservoir partenaire du glyphosate.
- 5. Remplir complètement le réservoir avec de l'eau propre.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

L'agitation est exigée pour le mélange et l'application uniformes. Le volume optimum de l'eau pour l'application de l'herbicide Diligent est de 140-190 litres d'eau par hectare (minimum de 100 litres d'eau par hectare). Pour le mélange en réservoir de l'herbicide Diligent avec du glyphosate, le volume d'eau recommandé est de 100-120 litres par hectare. On recommande de se servir de buses à jet plat. Utiliser des filtres a tamis de 50 mailles ou plus grand.

NOTE: Herbicide Diligent se dégradera dans de l'eau acide ou fortement alcaline. Il ne faut donc pas préparer plus de solution que l'on ne peut en utiliser en une journée. Si l'on interrompt la pulvérisation, bien agiter de nouveau le mélange à pulvériser avant de reprendre le traitement.

Ne pas mélanger ni charger l'herbicide dans des endroits où il y a un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

• Les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides.

Méthode	0.11	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
d'application	Culture	Habitat d'eau douce d'une Habitat profondeur de		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Soja	1	1	20

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grand (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Pour éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le soja, éliminer toute trace d'herbicide Diligent dans le matériel de mélange et de pulvérisation immédiatement après l'application et avant de traiter d'autres cultures. Procéder comme suit:

- 1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles d'herbicide Diligent. Répéter l'étape 1 au besoin. NE PAS NETTOYER L'OUTILLAGE DE PULVÉRISATION PRÈS DE PUITS, DE SYSTÈMES AQUATIQUES OU D'AUTRES SOURCES D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION À CONSERVER.
- 2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
- 3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un produit de nettoyage et de l'eau.
- 4. Répéter l'étape 2.
- 5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RÉENSEMENCEMENT D'AUTRES CULTURES

Herbicide Diligent se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain ont démontré que l'on peut semer les cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du soja traité avec herbicide Diligent. Les intervalles à respecter pour le réensemencement dépendent du pH du sol ainsi que de la sensibilité de l'espèce cultivée en rotation.

Intervalle de réensemencement (en mois)

Ph du sol	Blé d'hiver	Maïs de grande culture, Soja	Luzerne	
<u><</u> 7.0	4	10	11	
>7.0 <u><</u> 7.4	4	10	11	
>7.4 <u><</u> 7.8	4	10	Ne pas planter	
>7.8<8.0	4	Ne pas planter		

Pour les autres espèces, il est recommandé de faire un test d'activité biologique avant l'ensemencement. Ce test consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

Choisir pour la ou les cultures qui vont faire l'objet du test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec herbicide Diligent. Il faut tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été pulvérisé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre pulvérisées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer un lit de semence et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement utilisées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec herbicide Diligent afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec herbicide Diligent et dans les zones non traitées :

- aspect général de la culture

- développement du système racinaire

- taux de croissance

- couleur et vigueur de la plante

rendement

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures mises à l'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient encore des résidus d'herbicide Diligent, continuer à cultiver seulement les espèces énumérées sur l'étiquette et ne pas réensemencer d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les plantes sensibles croissent normalement.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION

Ne pas appliquer herbicide Diligent pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur de l'eau dormante ou de l'eau courante. Ne pas l'appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des étendues d'eau (telles que des ruisseaux, des étangs, des rivières, des lacs et de l'eau d'irrigation), des marécages ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation d'herbicide Diligent peuvent gravement endommager les cultures ou les habitats terrestres sensibles à son action, tant durant les périodes de croissance active que de dormance.

L'efficacité de l'herbicide peut être réduite en présence de conditions météorologiques extrêmes, notamment par temps chaud et sec ou en cas d'humidité excessive ou de qel.

L'efficacité d'herbicide Diligent peut également être réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant l'application.

Herbicide Diligent ne doit pas être appliqué dans les 60 jours précédant la récolte.

N'effectuer qu'une seule application d'herbicide Diligent par saison.

Ne pas faire paître le bétail dans le champ traité ni utiliser les résidus de la récolte pour le fourrage; suffisamment de données ne sont pas disponibles pour appuyer un tel usage.

Ne pas appliquer herbicide Diligent sur du soja poussant dans des sols de pH ≥8, à cause du risque de dommages aux espèces cultivées en rotation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Diligent contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Diligent et à d'autres herbicides du groupe 2 et/ou du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Diligent ou les herbicides du même groupe 2 et/ou du groupe 14 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

 Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant local de Corteva Agriscience Canada Company ou composer le numéro sans frais de Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sûr et sec et à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans ou autour de la maison. Conserver le récipient bien fermé.

ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour les contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territoriale de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territoriale de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

120723

Code de l'étiquette: CN-31494-005-E

Remplace: CN-31494-004-E